

Décret gouvernemental n° 2019-373 du 17 avril 2019, portant expropriation pour cause d'utilité publique de parcelles de terre sises à la délégation de Msaken gouvernorat de Sousse, nécessaires à la construction d'un échangeur liant l'autoroute Tunis-Msaken à l'autoroute Msaken-Sfax.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 76-85 du 11 août 1976, portant refonte de la législation relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, modifiée et complétée par la loi n° 2003-26 du 14 avril 2003,

Vu le décret n° 2003-1551 du 2 juillet 2003, fixant la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de la commission de reconnaissance et de conciliation en matière d'expropriation,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 12 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2018-125 du 14 septembre 2018, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'avis du ministre des affaires locales et de l'environnement,

Vu le rapport de la commission de reconnaissance et de conciliation du gouvernorat de Sousse,

Après la délibération du conseil des ministres.

Considérant que les dispositions de l'article 11 (nouveau) de la loi n° 76-85 du 11 août 1976, portant refonte de la législation relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, modifiée et complétée par la loi n° 2003-26 du 14 avril 2003, ci-dessus mentionnée, ont été accomplies.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Sont expropriées pour cause d'utilité publique au profit de l'Etat en vue d'être incorporées au domaine public routier pour être mises à la disposition du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, des parcelles de terre sises à la délégation de Msaken, gouvernorat de Sousse, nécessaires à la construction d'un échangeur liant l'autoroute Tunis-Msaken à l'autoroute Msaken-Sfax, entourées d'un liseré rouge sur les plans annexés au présent décret gouvernemental et présentées au tableau ci-après :

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
1	1 conforme à la parcelle n° 1 du plan du titre foncier n° 39146 Sousse	39146 Sousse	62a87ca	10a37ca	Abdallah Ben Haj Ali Ben Haj Salem Youssef
2	2 conforme à la parcelle n° 7 du plan du titre foncier n° 39497 Sousse 3 conforme à la parcelle n° 8 du plan du titre foncier n° 39497 Sousse 5 conforme à la parcelle n° 9 du plan du titre foncier n° 39497 Sousse	39497 Sousse	2h82a32ca	07a77ca 55ca 01a37ca	1-Mahbouba Bent Saleh Kaabi 2-Fatma 3-Touhemi 4-Taoufik 5-Zeineb 6-Besma les cinq derniers enfants de Khalifa Ben Salah Ben Ali Ben Abdelwahed Andoulsi 7-Zohra8-Aichoucha 9-Dalila les trois derniers enfants de Saleh Ben Ali Ben Abdelwahed Andoulsi 10-Henda 11-Leila, les deux dernières filles de Belgacem Ben Haj Belgacem Hmila 12-Latifa Bent Saleh Andoulsi 13-Mohamed Ridha 14-Sonia 15-Hajer 16-Mohamed Taib 17-Hedi les cinq derniers enfants de Ali Ben Saleh Andoulsi 18-Ridha Ben Mohamed Ben Saleh Andoulsi 19-Zohra Bent Naceur Moâtamri 20-Abdelwaheb 21-Zohaïr les deux derniers enfants de Mohamed Ben Salah Ben Haj Hassen Andoulsi 22-Adnen 23-Abir 24-Borhene les trois derniers enfants de Ahmed Ben Salah Fhima 25-Hassen Ben Belkacem Ben Mohamed Dhakar
3	4 conforme à la parcelle n° 5 du plan du titre foncier n° 46169 Sousse	46169 Sousse	39a85ca	10a98ca	1-Fatma Bent Wennes Briri propriétaire avec la société nationale d'exploitation et de distribution des eaux
4	Partie de la parcelle n° 6 conforme à la parcelle n° 6 du plan du titre foncier n° 123360 Sousse	123360 Sousse	10a 73 ca	40ca	Faouzia Khfeja
5	7 conforme à la parcelle n° 7 du plan du titre foncier n° 55116 Sousse	n°55116 Sousse	25a73ca	05a43ca	1-kahdija Bent Mohamed H'mila.

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
6	8 conforme à la parcelle n° 3 du plan au titre foncier n° 57994 Sousse	57994 Sousse	37a36ca	04a04ca	Mohamed Ben Salem Ben Haj Mohamed Ben Abdejilil .
7	9 conforme à la parcelle n° 1 du plan du titre foncier n° 54997 Sousse	54997 Sousse	1h71a40ca	06a90ca	1- Mahmoud 2- Fraj 3-Othmen les trois enfants de Ahmed Ben Haj Mohamed Mahjoub 4-Ahmed Ben Salem Ben Khalifa H'mila 5-Ahmed Ben Salah Ben Ahmed Trad 6-Hassen 7-Rachida 8-Omar 9-Abderrazek les quatres derniers enfants de Ali Ben Hacem Ben Saleh Ibrahim10-Souaad Bent Mohamed Ben Mohamed Dahmoul 11- Habiba Bent Ahmed Ben Haj Mohamed Mahjoub 12- Mohamed Ben Youness Mekhinini Zaatout 13- Habib Ben Fraj Alouene 14- Ridha Ben Mohamed Ben Salah Khalfallah, propriétaires avec La société nationale d'exploitation et de distribution des eaux
8	10 conforme à la parcelle n° 3 du plan du titre foncier n° 55184 Sousse	55184 Sousse	1h06a30ca	05a22ca	1-Khadija Bent Ahmed Bou Kaddida 2-Habib 3-Ali 4-Mohamed 5-Khaled 6-Rachida 7-Wassila 8-Sihem, les sept derniers enfants de Khalifa Ben Ahmed Chatti
9	12 conforme à la parcelle n° 6 du plan du titre foncier n° 55213 Sousse 13 conforme à la parcelle n° 9 du plan du titre foncier n° 55213 Sousse 14 conforme à la parcelle n° 7 du plan du titre foncier n° 55213 Sousse	55213 Sousse	28a15ca	04a72ca 09a45ca 01a99ca	Abdessalem Ben Belgacem Belarbiya
10	16 conforme à la parcelle n° 3 au plan du titre foncier n° 60430 Sousse	60430 Sousse	60a23ca	02a31ca	Latifa Bent Fraj Ben Ahmed Nwir Mahjoub

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
11	17 conforme à la parcelle n° 7 du plan du titre foncier n° 55211 Sousse 18 conforme à la parcelle n° 9 du plan du titre foncier n° 55211 Sousse	55211 Sousse	08a09ca	46ca 46ca	Mohamed Ben Alaya Ben Khalifa Karkeni.
12	20 conforme à la parcelle n° 22 du plan du titre foncier n° 55010 Sousse	55010 Sousse	78a48ca	76 ca	1-Zohra Bent Mohamed Ben Mohamed Kh'siba2-Latifa 3-Abdelkader 4- Abderrahmene 5- Abdelmajid 6-Saida 7- Najet les six deniers enfants de Mohamed Ben Haj Hassine Ben Belgacem Ben Omor H'mida .
13	22 conforme à la parcelle n° 5 du plan du titre foncier n° 47894 Sousse 23 conforme à la parcelle n° 7 du plan du titre foncier n° 47894 Sousse 24 conforme à la parcelle n° 10 du plan du titre foncier n° 47894 Sousse	47894 Sousse	91a86ca	04a55ca 18a76ca 74ca	1-Khadija Bent Othmen Yaâkoub 2-Hedi Ben Ahmed Ben Mohamed Dahmeni 3-Aouicha Bent Belgacem Andoulsi 4-Habiba Bent Saleh Boukadida 5-Ali Ben Mohamed Ben Ali Anderi 6-Jamel Ben Abdelhamid Ben Othmen H'mila 7-Mondher Ben Younes Ben Sassi Bouneb 8-Nabiha Bent Fraj Haddeji 9- Aida Bent Ali Ben Mohamed Anderi
14	26 conforme à la parcelle n° 1 du plan du titre foncier n° 39185 Sousse 27 conforme à la parcelle n° 3 du plan du titre foncier n° 39185 Sousse	39185 Sousse	56a55ca	01a61ca 01a08ca	1-Mohamed 2-Ahmed 3-Abdelhamid 4-Fafani 5-Abdeaziz les cinq enfants de Bechir Ben Ali Andoulsi
15	28 conforme à la parcelle n° 22 du plan du titre foncier n° 83233 Sousse	83233 Sousse	3h23a78ca	89ca	1-Mohamed2-Aichoucha 3-Mohamed Moncef 4-Zohra 5-Fahima 6-Souad les six enfants de Mohamed Ben Haj Salah Ben Haj Othmen Andoulsi 7-Afef 8- Abderrazek 9-Faten 10-Monia 11- Hajer les cinq derniers enfants de Mohamed

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
	29 conforme à la parcelle n° 14 du plan du titre foncier n° 83233 Sousse 31 conforme à la parcelle n° 15 du plan du titre foncier n° 83233 Sousse 36 conforme à la parcelle n° 19 du plan du titre foncier n° 83233 Sousse			14a86ca 12a89ca 09a48ca	Touhemi Ben Mohamed Ben Haj Othmen Andoulsi
16	30 conforme à la parcelle n° 9 du plan du titre foncier n° 63923 Sousse 34 conforme à la parcelle n° 12 du plan du titre foncier n° 63923 Sousse	63923 Sousse	1h18a66ca	02a43ca 05a04ca	1-Mohamed 2-Aicha, les deux enfants de Mohamed Sghair Andoulsi
17	32 conforme à la parcelle n° 1 au plan du titre foncier n° 45231 Sousse 35 conforme à la parcelle n° 9 au plan du titre foncier n° 45231 Sousse	45231 Sousse	31a18ca	42ca 04a90ca	société générale de Béton
18	33 conforme à la parcelle n° 1 au plan du titre foncier n° 50969 Sousse	50969 Sousse	47a58ca	08a11ca	1-Habib 2-Radhia 3-Ridha 4- Zakiya 5- Latifa les cinq enfants de de Abderrahmen Ben Haj Mohamed Ben Ahmed Andoulsi6- Mohamed Ben Salem Youssef 7- Lotfi 8-Raouf 9-Leila 10-Monia 11- Rachida 12- Ali 13- Mohamed les sept derniers enfants de Mohamed Ben Salem Youssef.

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
19	37 conforme à la parcelle n° 9 au plan du titre foncier n° 51968 Sousse	51968 Sousse	6h56a90ca	02a55ca	1-Mohamed 2-Aichoucha 3-Mohamed Moncef 4-Zohra 5-Fahima 6-Souad les six enfants de Mohamed Ben Haj Salah Ben Haj Othmen Andoulsi 7-Afef 8-Abderrazek 9-Faten 10-Monia 11- Hajer les cinq derniers enfants de Mohamed Touhemi Ben Mohamed Ben Haj Othmen Andoulsi 12- Mohamed 13- Abdelkader 14-Fraj 15-Latifa, les quatre derniers enfants de Haj Saleh Andoulsi.

Art. 2 - Sont également expropriés tous les droits mobiliers et immobiliers qui grèvent ou pourraient grever les dites parcelles.

Art. 3 - Le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières et le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 17 avril 2019.

Le Chef du gouvernement

Youssef Chahed